

Rectificatif au règlement (UE) n° 524/2011 de la Commission du 26 mai 2011 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de biphenyle, deltaméthrine, éthofumesate, isopyrazam, propiconazole, pymétrozine, pyriméthanil et tébuconazole présents dans ou sur certains produits

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 142 du 28 mai 2011)

1. Page 15, à l'annexe, au point 1) modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 396/2005, dans la sixième colonne relative à la pymétrozine:

a) à la ligne correspondant au code 0600000:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «»

b) à la ligne correspondant au code 0610000:

au lieu de: «»

lire: «0,1 (*)».

2. Page 53, à l'annexe, au point 2) b) i) modifiant la partie B de l'annexe III du règlement (CE) n° 396/2005, dans la sixième colonne relative à la pymétrozine:

a) à la ligne correspondant au code 0630000:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «»

b) à la ligne correspondant au code 0631000:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

c) à la ligne correspondant au code 0631010:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

d) à la ligne correspondant au code 0631020:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

e) à la ligne correspondant au code 0631030:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

f) à la ligne correspondant au code 0631040:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

g) à la ligne correspondant au code 0631050:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

h) à la ligne correspondant au code 0631990:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

i) à la ligne correspondant au code 0632000:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

j) à la ligne correspondant au code 0632010:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

k) à la ligne correspondant au code 0632020:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

l) à la ligne correspondant au code 0632030:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

m) à la ligne correspondant au code 0632990:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

n) à la ligne correspondant au code 0633000:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

o) à la ligne correspondant au code 0633010:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

p) à la ligne correspondant au code 0633020:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5»

q) à la ligne correspondant au code 0633990:

au lieu de: «0,1 (*)»

lire: «5».
